



Les missions attribuées par Ursula von der Leyen à la Commission – Partie 5

« Valeurs et droits en Europe »

	
Věra Jourová	Didier Reynders
Renew Europe, République Tchèque	Renew Europe, Belgique
Vice-présidente	Commissaire à la Justice
Coordination du do- maine Valeurs et transparence	DG Justice et droits fondamentaux (JUST)

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne. Le 10 septembre 2019, elle a proposé les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024, qui doivent être confirmés par le Parlement européen fin novembre.

Le présent cepAdhoc évalue les missions centrales octroyées par Ursula von der Leyen à Věra Jourová, pressentie pour être vice-présidente, et au commissaire qui lui a été affecté, Didier Reynders, sur l'Etat de droit, les droits fondamentaux, la protection des consommateurs et les élections au Parlement européen.

Valeurs et droits en Europe

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne. Le 10 septembre 2019, elle a proposé les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024.


Frans Timmermans (Pays-Bas), Margrethe Vestager (Danemark) et Valdis Dombrovskis (Lettonie) sont présentés pour occuper un rôle de premier plan au sein de la nouvelle Commission. Ils sont tous trois vice-présidents exécutifs et remplissent une double fonction. D'une part, ils sont responsables d'un portefeuille élargi et coordonnent le travail des commissaires responsables de ce domaine. D'autre part, en tant que commissaires spécialisés, ils sont également responsables de leur propre domaine politique avec le soutien d'une direction générale de la Commission.

Outre les trois vice-présidents exécutifs, cinq autres membres de la Commission seront vice-présidents. Trois d'entre eux - Věra Jourová (République tchèque), Margaritis Schinas (Grèce) et Josep Borrell (Espagne) - dirigent également des groupes de commissaires.

La Commission doit encore être confirmée par le Parlement européen. Tout d'abord, les commissaires désignés ont été auditionnés. Le 27 novembre, le Parlement procédera au vote d'investiture. La Commission élue doit prendre ses fonctions le 1^{er} décembre.



Dans le présent cepAdhoc sont évaluées les missions centrales octroyées par Ursula von der Leyen à Věra Jourová¹, pressentie pour être vice-présidente, et au commissaire qui lui a été adjoint, Didier Reynders, sur l'État de droit, les droits fondamentaux, la protection des consommateurs et les élections au Parlement européen.

Les missions

État de droit, droits fondamentaux, protection des consommateurs et élection au Parlement européen	
Jourová	Assurer la médiation entre le Parlement européen et le Conseil européen afin d' améliorer le système du Spitzenkandidat (candidat « tête de liste »).
	cepEvaluation : Le processus de désignation du Spitzenkandidat est controversé : le Parlement européen le soutient, tandis que de nombreux chefs d'État et de gouvernement au Conseil européen le rejettent. Étant donné que les deux institutions participent à l'élection du président de la Commission européenne, la menace d'un blocage de la procédure persiste. Les familles politiques des partis européens subissent des pressions de justification lorsqu'elles désignent dans un premier temps des candidats « têtes de liste », mais finissent par élire à la présidence de la Commission une personne qui n'était pas parmi ces candidats (cf. aussi cepAdhoc). Pour que le principe du Spitzenkandidat subsiste, il faudra clarifier le fait que seules les têtes de listes pourront être élues. Pour autant, il n'est pas nécessaire que ce soit la tête de liste du groupe parlementaire le plus fort. Dans tous les cas, il conviendrait que le différend entre les deux institutions soit réglé avant les prochaines élections pour éviter de nuire au processus démocratique d'agrégation des volontés.

¹ Věra Jourová est également responsable du « renforcement de la démocratie et de la transparence », notamment en coordonnant les travaux relatifs au plan d'action européen pour la démocratie, en soutenant le pluralisme des médias, en « améliorant l'initiative citoyenne européenne » et en négociant un registre commun de transparence entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

Jourová	Représenter la Commission européenne à la Conférence sur l'avenir de l'Europe concernant les listes électorales transnationales pour les élections du Parlement européen.
	cepEvaluation : La création de listes électorales transnationales est controversée. Contrairement au système actuel dans lequel le Parlement européen (PE) est composé de représentants élus dans chaque État membre, l'introduction de listes transnationales au moins pour une partie des sièges à attribuer peut contribuer à européaniser l'élection au PE alors que celle-ci est fortement axée sur les aspects nationaux. Le facteur décisif sera toutefois la définition précise des conditions préalables à l'établissement de ces listes. Il faut également garder à l'esprit qu'il n'est pas possible d'augmenter le nombre de députés européens au-delà de 751 membres - du moins sans modifier le Traité.
Garantir l' adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme .	
	cepEvaluation : l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) est déjà prévue dans les Traités (TUE, art. 6, §2). Après que la CJUE a déclaré le projet précédent contraire au droit de l'Union, les négociations d'adhésion avec le Conseil de l'Europe devraient reprendre rapidement et le nouveau projet de traité d'adhésion devrait être soumis à nouveau à l'examen de la CJUE (TFUE, art. 218, §11).
Reynders Jourová	Diriger les travaux sur un mécanisme européen global sur l'État de droit .
	cepEvaluation : L'État de droit est l'une des valeurs fondamentales de l'UE (art. 2 TUE) et constitue également la base de tout système démocratique. Le respect de l'État de droit est crucial pour le fonctionnement de l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE elle-même. Les procédures formelles en cas de violation de l'État de droit par les États membres (art. 7 TUE) requièrent une majorité des 4/5 au Conseil (TUE, art. 7, §1) ou l'unanimité au Conseil européen (TUE, art. 7, §2). Un examen annuel standardisé et préventif de l'État de droit de tous les États membres, à titre préventif et sans obstacles formels, peut constituer une mesure de précaution contribuant à la protection de l'État de droit.
Renforcer la protection des consommateurs, en particulier dans les transactions transfrontalières et les transactions en ligne. Trouver de nouvelles manières de mettre les consommateurs en capacité de faire des choix en toute connaissance de cause.	
	cepEvaluation : il faut saluer, sur le principe, le renforcement de la position juridique du consommateur et du principe de responsabilité, et c'est précisément l'amélioration de la transparence des marchés en ligne qui rend possible des décisions d'achat plus éclairées. Les lois proposées au cours de la dernière législature, mais non encore adoptées, sur les recours collectifs visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs (« New Deal 1 » ; cf. cepAnalyse) et sur l'application du droit européen de la consommation (« New Deal 2 » ; cf. cepAnalyse) constituent en principe un équilibre approprié des intérêts. Il convient donc de les adopter rapidement.

Reynders Jourová	Assurer la mise en œuvre et l'application complètes du règlement général sur la protection des données (RGPD) et promouvoir l'approche européenne comme modèle mondial.
	 <p>cepEvaluation : la réglementation très complexe du RGPD a entraîné une incertitude juridique considérable. Sa mise en œuvre nécessite donc la clarification des questions en suspens et l'élimination des contradictions existantes et apparentes. Il faut veiller à ce que les dispositions du RGPD puissent être mises en œuvre de manière aussi pragmatique et non bureaucratique que possible. Il est également nécessaire de veiller à ce que le règlement soit interprété, appliqué et mis en œuvre de manière uniforme dans toute l'UE. Ce n'est que si ces problèmes sont résolus qu'il sera possible de promouvoir la législation européenne sur la protection des données au niveau mondial.</p>
Reynders ² Jourová	Contribuer à l'élaboration d'une législation pour une approche coordonnée des implications humaines et éthiques de l'intelligence artificielle (IA) tout en garantissant le respect des droits fondamentaux.
	 <p>cepEvaluation : La poursuite de la stratégie européenne en matière d'IA est essentielle pour créer un cadre européen uniforme. En outre, elle permet de coordonner les stratégies des États membres (cf. cepAnalyse). En se fondant sur les valeurs et droits fondamentaux de l'UE, il est essentiel que l'utilisation de l'IA soit également remise en question d'un point de vue éthique et que les incidences de l'IA sur les personnes soient prises en compte. Une approche à l'échelle de l'UE des questions relatives à l'acceptabilité éthique de l'IA - qui se reflète déjà dans la publication des « Lignes directrices en matière d'éthique pour l'IA » - contribue à éviter la fragmentation nationale des exigences éthiques en matière d'IA et peut renforcer la confiance dans celle-ci, et donc son acceptation (cf. cepAnalyse).</p>

² L'élaboration d'une « approche européenne coordonnée » de l'intelligence artificielle sera dirigée par Thierry Breton, commissaire chargé du marché intérieur, et Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive chargée du numérique (cf. [cepAdhoc « Une Europe à l'ère du numérique »](#)).